

Vendredi 21 janvier 2022

Gouvernement d'entreprise : L'AFG renforce ses recommandations pour 2022

L'industrie française de la gestion d'actifs **agit pour faire progresser le gouvernement d'entreprise**. C'est un sujet d'importance dans le cadre de l'action générale que mène l'industrie en faveur de la qualité des actifs, de l'investissement responsable et de l'épargne longue.

La **version 2022 des [Recommandations sur le gouvernement d'entreprise](#) relatives aux assemblées générales et aux conseils d'administration des sociétés cotées** est publiée en amont de la saison des assemblées générales. Elle a pour objectif d'aider les sociétés de gestion dans l'exercice de leurs votes.

Les **principales modifications 2022** portent sur les points suivants :

1/ Une transparence préalable au vote sur les comptes

Pour éclairer le vote des actionnaires sur l'approbation des comptes, l'AFG requiert qu'ils puissent s'appuyer systématiquement sur le rapport des commissaires aux comptes publié suffisamment en amont de l'assemblée générale.

L'AFG recommande que le rapport des commissaires aux comptes intègre tout élément permettant une bonne compréhension par les actionnaires des cas de réserve, des constatations particulières ou une éventuelle non-certification mentionnée audit rapport.

2/ « Une action, une voix », pilier d'une bonne gouvernance

Face à des projets susceptibles d'entailler le principe majeur de bonne gouvernance « une action, une voix » en visant l'introduction en France de droits de vote multiples, l'AFG souligne l'importance pour les actionnaires du respect de la démocratie actionnariale.

Les droits de vote multiples peuvent être préjudiciables pour l'entreprise et l'attractivité des investissements. La déconnexion ainsi créée entre l'investissement et les droits de vote peut conduire à des effets néfastes tels que l'enracinement abusif de certains dirigeants et constituer une mesure anti-OPA.



Contact Presse :

Adeline de Queylar | 01 44 94 96 59 | a.dequeylar@afg.asso.fr
Caroline de Cassagne | 01 44 94 94 07 | c.decassagne@afg.asso.fr
41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
Avenue de Cortenbergh 100 | 1000 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90



www.afg.asso.fr

3/ Rémunération des dirigeants :

- Toute utilisation du pouvoir discrétionnaire du conseil d'administration pour réajuster les critères de rémunération des dirigeants doit être exceptionnelle et pouvoir s'exercer à la hausse et à la baisse.
- En cas de recours à ce pouvoir discrétionnaire, l'AFG recommande que soient communiqués aux actionnaires les circonstances et les motifs justifiant ces décisions ainsi que les conséquences sur le calcul de la rémunération des dirigeants.
- L'AFG s'oppose à toute politique de rémunération qui intégrerait un mécanisme de critères alternatifs permettant de basculer sur un critère secondaire si le critère principal n'est pas rempli.

4/ Analyse des risques

Dans le cadre du suivi par le comité d'audit de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, l'AFG recommande que soient intégrés les risques de cybersécurité et les procédures organisationnelles de gestion de crise mises en place.

* * *

L'AFG participe activement aux réflexions sur le gouvernement d'entreprise :

- **en France**, implication dans les débats sur le GE : dialogue régulier avec le Medef, l'Afep et l'Ansa ; contacts fréquents avec l'Adam, Proxinvest et ISS,
- **en Europe** : participation aux consultations de la Commission européenne en matière de gouvernance, aux travaux de l'Efama et de *PensionsEurope*.
- **au niveau international** : participation active aux travaux de l'*International Corporate Governance Network* (ICGN), et du *Global Network of Investor Associations committee* (GNIA), comité d'associations d'investisseurs au niveau mondial.



Contact Presse :

Adeline de Queylar | 01 44 94 96 59 | a.dequeylar@afg.asso.fr
Caroline de Cassagne | 01 44 94 94 07 | c.decassagne@afg.asso.fr
41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
Avenue de Cortenbergh 100 | 1000 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90



www.afg.asso.fr

* * *

« Bien gérer, c'est aussi bien voter »

Depuis 25 ans, la profession de la gestion d'actifs mène une action volontariste régulièrement renforcée en matière de gouvernement d'entreprise.

En 1997 : dans son Code de déontologie, l'AFG **recommande aux gérants d'exercer les droits de vote** afférents aux titres détenus dans les OPCVM. Création, sous la présidence par Jean-Pierre Hellebuyck, de la **Commission Gouvernement d'entreprise**.

En 1998 : l'AFG publie la 1^{ère} version des **Recommandations sur le gouvernement d'entreprise** relatives aux assemblées générales et aux conseils d'administration des sociétés cotées. Ces préconisations à l'égard des émetteurs sont **actualisées annuellement depuis 2006**.

Depuis 2000 : un **programme de veille** est mis en place **afin de faciliter l'exercice du droit de vote** des sociétés de gestion, les alertant lorsque les résolutions soumises aux assemblées générales des sociétés du CAC 40, élargi ensuite au SBF120, sont contraires à ces recommandations. Ces alertes, destinées aux membres de l'AFG, sont rendues publiques sur son site ([www.afg.asso.fr/Alertes AG SBF 120](http://www.afg.asso.fr/Alertes_AG_SBF_120)).



L'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs depuis 60 ans, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie. Elle est la voix collective de ses membres, les sociétés de gestion de portefeuille, entrepreneuriales ou filiales de groupes bancaires ou d'assurance, français et étrangers. En France, la gestion d'actifs c'est 680 sociétés de gestion, pour 4 355 Mds € d'actifs sous gestion et 85 000 emplois dont 26 000 propres aux SGP.

L'AFG se mobilise pour la gestion d'actifs et sa croissance, contribue à l'émergence de solutions bénéfiques à tous les acteurs de son écosystème et s'engage dans l'intérêt de tous à favoriser le rayonnement de l'industrie, en France, en Europe et au-delà. Elle s'investit pour l'avenir.

**Contact Presse :**

Adeline de Queylar | 01 44 94 96 59 | a.dequeylar@afg.asso.fr
Caroline de Cassagne | 01 44 94 94 07 | c.decassagne@afg.asso.fr
41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
Avenue de Cortenbergh 100 | 1000 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90

www.afg.asso.fr